



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 013/2026

Séance du 29 Mars 2026

Nomenclature « actes » :
5 Institutions et vie politique
5.1 Election exécutif

L'an 2026 le 29 Mars à 10 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour installer le nouveau conseil municipal suite aux élections municipales du 22 Mars 2026 sous la Présidence de Monsieur Didier CORBEAUX, Maire,

Date de convocation :

23/03/2026

Date d'affichage :

23/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Présents :	18
Pouvoirs :	0
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :

MM. : CORBEAUX Didier, NARDUCCI Laura, ROUSIES Jérémy, LA GUERCHE Chrystel, LAURENT Jean-Christian, ABARO Nadège, MARIE Stéphane, WILMOTTE Christine, GREVREND Stéphane, HERBECQ Emmanuel, HASSAINI Lila, CROIX Jean-Marc, GHAFLA Nordine, PAUMAT AJAX Aude, GUEGANT Kathleen, OLIVIER Emmanuel, BROSGOL Laetitia, ELIE Inès, CROIX Evelyne, CHOINET Muriel, GERARDIN Frédéric, NEMES Mickaël, OURRAD Séverine.

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

Absent(es) excusé(es) :

MM. : CROIX Evelyne, CHOINET Muriel, GERARDIN Frédéric, NEMES Mickaël, OURRAD Séverine.

Absent(es) non excusé(es) :

Secrétaire de séance :

Mme NARDUCCI Laura

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-1 et L2122-2 ;
Considérant qu'il convient de fixer le nombre des d'adjoints ;
Et sur proposition de monsieur le Maire.

Monsieur le maire,

Informe :

Qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit six adjoints au maire au maximum.

Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints.

Propose :

De fixé à six le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le nombre d'adjoint à six.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité de Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Laura NARDUCCI

Didier CORBEAUX

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Boussois - Mairie
Utilisateur : UT_215901042 UT_215901042

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0132026
Objet :	DEL 013/2026 : DETERMINATION DU NOMBRE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-29 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-215901042-20260329-DEL0132026-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901042-20260329-DEL0132026-DE-1-1_0.xml	text/xml	872 o
Document principal (Délibération) Nom original : del0132026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901042-20260329-DEL0132026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	428.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	30 mars 2026 à 15h36min02s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	30 mars 2026 à 15h36min04s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur BRUNO SPILMONT
En attente de transmission	30 mars 2026 à 15h36min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2026 à 15h36min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2026 à 15h36min14s	Reçu par le MI le 2026-03-30